

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BESANCON - 2501 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - 4579 - 2000 B 00365 - 393 188 933 - FESTINA FRANCE

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : <u>SAS FESTINA FRANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>2 rue Berthelot 25000 BESANCON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>39318893300039</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC TIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 353	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	60 980	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	30 637	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	273 636	
	Immobilisations en cours	AV	AW	133 950	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	16 894	
TOTAL (II)		BJ	BK	480 188	
AC TIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	20 048	
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	9 296	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	7 141 024	
	Autres créances (3)	BZ	CA	609 508	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	2 754 639		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	57 981		
TOTAL (III)		CJ	CK	61 903	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	542 091	
				11 230 546	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

50/68

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FESTINA FRANCE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 048 980)			DA	3 048 980	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	83 404	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	304 898	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	813 461	
	Report à nouveau			DH	904 884	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	709 802	
	Subventions d'investissement			DJ	3 391	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	5 868 820	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	182 499	
	TOTAL (III)			DR	182 499	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 244	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 491 681	
	Dettes fiscales et sociales			DY	810 255	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte regul.	Autres dettes			EA	1 874 048	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	5 179 227		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	11 230 546		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 179 227	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FESTINA FRANCE										Néant ☐ *			
Exercice N													
France													
Exportations et livraisons intracommunautaires													
Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	26 620 371	FB	801 434	FC	27 421 805					
	Production vendue	{	biens *		FD		FE						
			services *		FG	120 874	FH						
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	26 741 244	FK	801 434	FL	27 542 678					
	Production stockée *						FM						
	Production immobilisée *						FN						
	Subventions d'exploitation						FO	4 000					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	427					
	Autres Produits (1) (11)						FQ	7 369					
Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	27 554 475		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	19 530 368					
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-86 792					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	324 262					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	-31					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	4 370 597					
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	114 326					
	Salaires et traitements *						FY	1 506 844					
	Charges sociales (10)						FZ	692 003					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al. 3) indiqué dans la case HS) *				HS	GA	46 585				
			- dotations aux provisions					GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	31 132				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	37 239				
	Autres charges (12)						GE	4 095					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	26 570 628	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	983 847	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	18 267				
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM					
	Différences positives de change							GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO					
	Total des produits financiers (V)										GP	18 267	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	30 077				
	Différences négatives de change							GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT					
	Total des charges financières (VI)										GU	30 077	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	-11 811		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	972 036		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FESTINA FRANCE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 169
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	920
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 089
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 552
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 552
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 537
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	264 771
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	27 577 830
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	26 868 028
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	709 802
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FESTINA FRANCE		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	70 930	KE		2 353	
CORP.	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	30 637	KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	345 793	KW		KX	
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	188 915	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	276 830	LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	842 175	LO		LP	178 529
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	16 894	1U		1V	
	TOTAL IV		1Q	16 894	1R		1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	929 999	ØH		ØJ	180 882
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virements de poste à poste 1		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	
CORP.	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	142 880	MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY	142 880	NG		NH	
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		
Autres participations		IO		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		
TOTAL IV		I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	142 880	ØK		ØL	968 001

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FESTINA FRANCE					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FESTINA FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 950	PF		PG		PH	9 950		
TOTAL I		RK	9 950	RM		RN		RO	9 950		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	30 637	QA		QB		QC	30 637		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	220 176	QE	42 330	QF		QG	262 506		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	172 839	QM	4 256	QN		QO	177 095		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	423 653	QV	46 585	QW		QX	470 238		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	433 603	ØP	46 585	ØQ		ØR	480 188		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise SAS FESTINA FRANCE Néant ☐ *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	145 260	37 239	182 499				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	9 319	6P	23	6S	9 296		
	Sur comptes clients	6T	21 879	6U	31 132	6V	404	6W	52 607
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	31 198	TY	31 132	TZ	427	UA	61 903
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	176 458	UB	68 371	UC	427	UD	244 402
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	68 371	UF	427			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS FESTINA FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	16 894	UV		UW	16 894	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	73 642				73 642	
	Autres créances clients				UX	7 119 989		7 119 989			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	202		202			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	11 201		11 201			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	394 182		394 182			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	203 923		203 923			
	Charges constatées d'avance				VS	57 981		57 981			
	TOTAUX					VT	7 878 013	VU	7 787 477	VV	90 536
RENVUIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 244		3 244					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 491 681		2 491 681						
Personnel et comptes rattachés		8C	199 480		199 480						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	223 547		223 547						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	327 952		327 952					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	59 276		59 276					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 874 048		1 874 048						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	5 179 227	VZ	5 179 227					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FESTINA FRANCE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	* Exercice N, clos le : 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	709 802
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	51 057
	Amendes et pénalités							WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7	
Régimes particuliers / impositions diverses	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IR)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *								
Zones d'entreprises* (activité exonérée)							SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro							M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	1 068 380
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SI2, cadre III)								WU	9 294
Régimes particuliers / impositions diverses	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								
	Majoration d'amortissement*								
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)							K9	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A)							L2	
	S.I.I.C. (art. 208C)							K3	
Mesures d'incitation	ZFU-TF (art. 44 octies A)							ØV	
	Habitat urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)							PP	
	Habitat rural (art. 44 quinquies)								
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A)							L2	
	S.I.I.C. (art. 208C)							K3	
	Habitat d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)							IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)							PC	
	J.E.I. (art 44 sexies A)							L5	
	Zone de restructuration de la défense (44 septies)							PA	
	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quinquies)							XC	
Zone de développement prioritaire (art.44 septies)							PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IR)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)							YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							YB	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							YL	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)							YH	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	9 294
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IR)*							ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IR) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN		
							XO	1 059 086	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FESTINA FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	138 763
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Dotation IFC			8X	37 239	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	13 818	9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	51 057	YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11)

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058 - C - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FESTINA FRANCE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	1 057 684		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	847 200			Dividendes		ZE	1 000 000	
	Prélèvements sur les réserves		OE				Autres répartitions		ZF		
							Report à nouveau		ZG	904 884	
	TOTAL I		OF	1 904 884			TOTAL II		ZH	1 904 884	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)		J7					YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES AUTRES ET CHARGES TAUXES	- Sous-traitance							YT	134 576		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8					XQ	184 720		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	251 213		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES	12 510				ST	3 800 087		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	4 370 597		
	- CFE, CVAE							YW	39 096		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	75 230		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	114 326		
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	9 429 515		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	4 636 400		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %		JK			
						Plus-values à 0 %		JL			
						Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %		JN			
						Plus-values à 0 %		JO			
					Imputations		JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024**

L'an Deux Mille Vingt et quatre
Le 30 juin à dix neuf heures,

Les associés se sont réunis au siège social, sur convocation du Président, Monsieur Miguel RODRIGUEZ DOMINGUEZ, à l'effet de délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Sont présents :

- La société « FESTINA LOTUS », société de droit espagnol, représentée par Monsieur Miguel RODRIGUEZ DOMINGUEZ, propriétaire de 20 000 actions.

Total des parts représentées : 20 000 actions de 152,45 euros chacune

seul associé de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la société.

L'associé représenté possédant 20.000 parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Miguel RODRIGUEZ DOMINGUEZ, Président de la société, non associé, et représentant de la société « FESTINA LOTUS », associé qui possède la totalité des parts.

Le Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Copie des convocations.
- Le rapport de gestion du Président concernant l'exercice 2023, le rapport sur les comptes et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2023.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

et rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du rapport sur les comptes et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

- Examen du bilan, du compte de résultat, de l'annexe et de l'inventaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation desdits comptes.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce, et sur toute convention impliquant l'associée, le Président, et la société, et approbation de son contenu.
- Quitus de la présidence au 31 décembre 2023
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

Monsieur le Président déclare que les documents requis ont été mis à la disposition de l'associé au siège social pendant le délai légal.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport sur les comptes du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture entendue, le Président ouvre la discussion en répondant aux questions qui lui sont posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que les dispositions concernant la communication des actes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par le Président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 709 802 €.

L'assemblée générale approuve la présentation globale du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le résultat bénéficiaire de 709 802 € fait l'objet de l'affectation au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier à son Président pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Aucune rémunération n'a été attribuée à Monsieur Miguel RODRIGUEZ DOMINGUEZ au titre de l'année 2023 ;

Il n'y a donc pas lieu que l'assemblée générale prenne une décision à ce sujet

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société CPHOTRI représentée par Monsieur Cédric BARBEROUX pour une période de six ans

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* * *

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé représenté et le Président non associé présent.

PI « FESTINA LOTUS »
Mr Miguel RODRIGUEZ DOMINGUEZ

Firmado por:

A handwritten signature in black ink, reading "Miguel RODRIGUEZ". The signature is enclosed in a blue rounded rectangular box.

29999BA3D2FE4EB...

Le Président

Mr Miguel RODRIGUEZ DOMINGUEZ

Firmado por:

A handwritten signature in black ink, reading "Miguel RODRIGUEZ". The signature is enclosed in a blue rounded rectangular box.

29999BA3D2FE4EB...



SAS FESTINA FRANCE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**



FESTINA FRANCE

2, Rue Berthelot
25000 BESANCON

Marseille, le 29 Avril 2024

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée FESTINA France SAS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

✦ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✦ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

SAS FESTINA FRANCE

Rapport sur les comptes annuels au 31/12/2023

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

SAS FESTINA FRANCE

Rapport sur les comptes annuels au 31/12/2023

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Marseille, le 29 Avril 2024

Votre Commissaire aux Comptes

La société CO.PHO.TRI

Représentée par :

Cédric BARBEROUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' and 'B' intertwined.

**COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

BILAN - ACTIF (SYNTHÉTIQUE)

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles			1			1
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	12 303	9 950		2 353		
Fonds commercial (1)	60 980			60 980	60 980	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			4			4
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	30 637	30 637				
Autres immobilisations corporelles	713 237	439 601		273 636	141 693	
Immobilisations corporelles en cours	133 950			133 950	276 830	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	16 894			16 894	16 894	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	968 001	480 188	4	487 813	496 396	5
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours			2			1
Matières premières et autres appro	20 048			20 048	18 739	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	168 829	9 296		159 534	73 996	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances			69			62
Clients (3)	7 117 504			7 117 504	5 996 026	
Clients douteux, litigieux (3)	73 642	52 607		21 035	10 787	
Clients factures à établir (3)	2 485			2 485		
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	405 585			405 585	494 703	
Fournisseurs débiteurs					6 889	
Débiteurs divers (3)	203 923			203 923	67 445	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 754 639		25	2 754 639	3 325 073	32
Charges constatées d'avance (3)	57 981		1	57 981	55 355	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 804 636	61 903	96	10 742 733	10 049 014	95
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	11 772 637	542 091	100	11 230 546	10 545 410	100

(1) Dont droit au ball
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF (SYNTHÉTIQUE)

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 3 048 980)	3 048 980	27	3 048 980	29
Primes d'émission, de fusion, d'apport	83 404	1	83 404	1
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		10		11
Réserve légale	304 898		304 898	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	813 461		813 461	
Report à nouveau	904 884	8	1 057 684	10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	709 802	6	847 200	8
SITUATION NETTE	5 865 429	52	6 155 626	58
Subventions d'investissement	3 391		4 311	
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 868 820	52	6 159 938	58
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	182 499		145 260	
TOTAL PROVISIONS	182 499	2	145 260	1
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 244		3 179	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	1 804 346	16	1 600 738	15
Fournisseurs, factures non parvenues	687 335	6	170 488	2
Dettes fiscales et sociales	810 255	7	751 082	7
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 874 048	17	1 714 725	16
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 179 227	46	4 240 212	40
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	11 230 546	100	10 545 410	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 179 227

4 240 212

COMPTE DE RÉSULTAT (SYNTHÉTIQUE)

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	27 421 805	100	24 451 852	100	2 969 953	12
dont à l'exportation : 801 434		3				
Production vendue (biens et services)	120 874		106 191		14 682	14
Montant net du chiffre d'affaires	27 542 678	100	24 558 043	100	2 984 635	12
Production stockée						
Production Immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 000		8 000		-4 000	-50
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	427		73 312		-72 885	-99
Autres produits	7 369		5 325		2 045	38
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27 554 475	100	24 644 680	100	2 909 795	12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	19 530 368	71	17 052 280	69	2 478 088	15
Variation de stocks	-86 792		-63 375		-23 417	-37
Achats de matières premières et autres approvisionnements	324 262	1	333 379	1	-9 117	-3
Variation de stocks	-31		-152		121	79
Autres achats et charges externes	4 370 597	16	3 791 196	15	579 401	15
Impôts, taxes et versements assimilés	114 326		105 423		8 903	8
Salaires et traitements	1 506 844	5	1 540 627	6	-33 783	-2
Charges sociales	692 003	3	670 129	3	21 874	3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	46 585		33 157		13 428	40
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	31 132		7 868		23 264	296
Dotations aux provisions	37 239				37 239	
Autres charges	4 095		11 483		-7 387	-64
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	26 570 628	96	23 482 015	96	3 088 613	13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	983 847	4	1 162 666	5	-178 819	-15
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT (SYNTHÉTIQUE)

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 267		4 977		13 290	267
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	18 267		4 977		13 290	267
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	30 077		30 861		-783	-3
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	30 077		30 861		-783	-3
RÉSULTAT FINANCIER	-11 811		-25 884		14 073	54
RÉSULTAT COURANT avant impôts	972 036	4	1 136 782	5	-164 745	-14
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	4 169		1 792		2 376	133
Sur opérations en capital	920		289		631	219
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 089		2 081		3 008	145
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	2 552		10 604		-8 052	-76
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			5 088		-5 088	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 552		15 692		-13 140	-84
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 537		-13 610		16 147	119
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	264 771	1	275 971	1	-11 200	-4
TOTAL DES PRODUITS	27 577 830	100	24 651 738	100	2 926 092	12
TOTAL DES CHARGES	26 868 028	98	23 804 538	97	3 063 490	13
Bénéfice ou Perte	709 802	3	847 200	3	-137 398	-16

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 11 230 546,16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 709 802,24 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/03/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016 N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Le poste Concession, brevet et droits similaires correspond aux droits d'utilisation de logiciels. Ces droits sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 2 ans.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	5 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Mat. informatique, mobilier	3 à 10 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Une provision a été constituée sur le stock de PLV pour faire face à l'obsolescence de produits en stock, pour 9 296 euros.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'exigibilité de toutes les dettes de la société à la clôture de l'exercice (financières et non financières) est inférieure à un an.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FONDS COMMERCIAL

Ce poste est constitué par l'acquisition de la clientèle Mazel. Cette immobilisation n'est pas amortie.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds de clientèle Mazel				60 980
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				60 980

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 60 980
(Partiel)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	70 930		2 353
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		30 637		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	345 793		177 863
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	188 915		667
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		276 830		
	Avances et acomptes				
		TOTAL	842 175		178 529
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		16 894		
		TOTAL	16 894		
TOTAL GENERAL			929 999		180 882

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			73 283	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				30 637	
		Inst. gal. agen. amé. divers			523 656	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			189 582	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		142 880		133 950	
	Avances et acomptes					
		TOTAL	142 880		877 824	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				16 894	
		TOTAL			16 894	
TOTAL GENERAL			142 880		968 001	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 950			9 950
TOTAL	9 950			9 950
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	30 637			30 637
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	220 176	42 330		262 506
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	172 839	4 256		177 095
Emballages récupérables divers				
TOTAL	423 653	46 585		470 238
TOTAL GENERAL	433 603	46 585		480 188

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste correspond, aux provisions constituées pour faire face à des litiges en cours dont le risque et l'échéance sont incertains.

L'administration a émis en fin d'année 2020 une proposition de rectification à l'encontre de la société pour un montant de 373 709 euros. A ce montant s'ajoutera, la perte des déficits reportables de 711 032 euros utilisés en 2019. Ainsi, le montant de l'impact financier du contrôle fiscal serait de 587 597 euros.

Les conclusions de l'administration sont contestées par l'entreprise. Une mise en demeure a été reçue en 05/2023, l'entreprise a décidé de porter l'affaire devant les juridictions compétentes. L'entreprise n'a pas constaté de provisions pour risques.

Hormis ce point, aucun litige susceptible d'impacter les comptes 2023 ne subsiste à ce jour.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	83 315,02	85 514,35		168 829,37
Matières premières				
Autres approvisionnements	18 738,82	1 308,84		20 047,66
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	102 053,84	86 823,19		188 877,03

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	16 894		16 894
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	73 642		73 642
	Autres créances clients	7 119 989	7 119 989	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	202	202	
	Impôts sur les bénéfices	11 201	11 201	
	Etat & autres	394 182	394 182	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	203 923	203 923	
	Charges constatées d'avance	57 981	57 981	
	TOTAUX	7 878 013	7 787 477	90 536
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	57 981
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	57 981

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 485
Autres créances	81 927
Disponibilités	8 394
TOTAL	92 806

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000,00	152,45
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	20 000,00	152,45

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au cours de l'exercice, la société FESTINA FRANCE a prélevé 1 000 000 € sur ses réserves pour les verser sous forme de dividendes à la société FESTINA LOTUS.

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	3 048 980			3 048 980
Primes liées au capital social	83 404			83 404
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	304 898			304 898
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	813 461			813 461
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	1 057 684	847 200	1 000 000	904 884
Résultat de l'exercice	847 200	709 802	847 200	709 802
Subventions d'investissement	4 311	289	1 209	3 391
Provisions réglementées				
TOTAL	6 159 938	1 557 291	1 848 409	5 868 820

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés						
- contribution sociale de solidarité		9 294		4 524		13 818
- autres						
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite		145 260		37 239		182 499
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL		154 554		41 763		196 317
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficit reportable fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	3 244	3 244		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 491 681	2 491 681		
Personnel & comptes rattachés	199 480	199 480		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	223 547	223 547		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	327 952	327 952		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	59 276	59 276		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 874 048	1 874 048		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	5 179 227	5 179 227		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 244
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	687 335
Dettes fiscales et sociales	335 238
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 835 441
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 861 258

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 182 498,95 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,17 %

Table de mortalité INSEE 2021

Départ volontaire à 65 ans

L'évaluation des IFC a été calculée selon la convention collective de l'horlogerie pour l'ensemble des salariés de l'entreprise sauf pour les IFC des VRP qui sont soumis à la convention collective propre.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CO PHO TRI

88 RUE DE GRIGNAN

13001 MARSEILLE-01

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes constatés en charge au titre de l'exercice sont d'un montant de 20 104 euros HT.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	25,00	24,00
Ingénieurs et cadres	16,00	15,00
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens	7,00	7,00
Ouvriers	1,00	1,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

[illegible]

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	983 847	1 068 360	267 090	716 757
RÉSULTAT FINANCIER	-11 811	-11 811	-2 953	-8 858
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 537	2 537	634	1 903
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01765 - SAS FESTINA FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Rentrée sur créances amorties		2 004
Divers produits exceptionnels		2 165
Quote part de subvention virée au résultat		920
Diverses charges exceptionnelles	2 552	
TOTAL	2 552	5 089